

Partie 1-Fiche 1-2

Se connecter au Gestionnaire d'Accès aux Ressources

Selon le rôle de chacun, plusieurs accès existent pour accéder aux différents services du projet GAR.

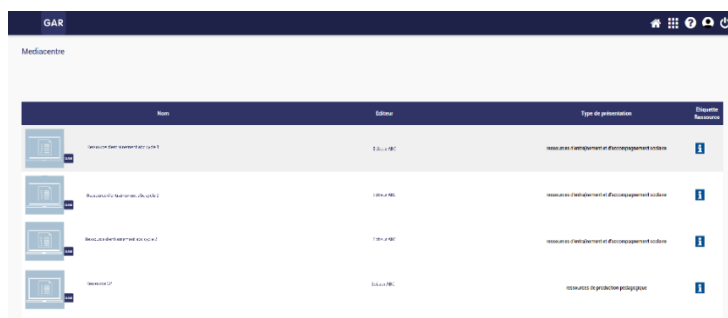
PARTIE 1 - LE MÉDIACENTRE

Élèves, enseignants et autres personnels accèdent aux **exemplaires numériques** qui leur ont été attribués par l'intermédiaire du **médiacentre ÉduGAR** (cf. fiche « Bien débiter l'année scolaire avec ÉduGAR » pour une présentation détaillée du parcours d'accès à une ressource via le médiacentre ÉduGAR, lorsqu'il n'y a pas de projet ENT territorial déployé).

Les fournisseurs de ressources transmettent automatiquement au GAR les abonnements des établissements (gratuits ou payants) selon les choix définis par la politique documentaire, sous l'autorité du chef d'établissement. **Une fois ces exemplaires numériques attribués par le responsable d'affectation, cf. fiche 2.2 Qui peut affecter les ressources**, ils apparaissent aux élèves et enseignants sous forme de vignettes, avec un titre. Il suffit de cliquer sur une vignette pour accéder à la ressource.

Le GAR reçoit alors une requête d'accès qui va être transmise au fournisseur de la ressource. Seules les données personnelles strictement nécessaires concernant l'utilisateur seront transmises. Dès lors que le fournisseur de la ressource donne son accord, l'utilisateur a un accès direct à la ressource.

Ces opérations sont bien évidemment invisibles pour l'utilisateur, et s'effectuent en quelques secondes.



Nom	Éditeur	Type de présentation	Statut Ressource
Ressources de l'établissement 1	ÉduGAR	Ressources d'établissement et d'accompagnement scolaire	1
Ressources de l'établissement 2	ÉduGAR	Ressources d'établissement et d'accompagnement scolaire	1
Ressources de l'établissement 3	ÉduGAR	Ressources d'établissement et d'accompagnement scolaire	1
Ressources 4	ÉduGAR	Ressources de production pédagogique	1

PARTIE 2 – LA CONSOLE D'AFFECTATION

Les responsables d'affectation accèdent **la console d'affectation** par un accès différent de celui du médiacentre, qui leur est réservé.

Ils pourront y consulter les différentes ressources acquises par l'établissement ou l'école par l'intermédiaire d'**abonnements** (voir fiche 2-3) et effectuer l'attribution des exemplaires numériques pour les élèves, enseignants et autres personnels de l'établissement ou l'école.

PARTIE 3 - LE PORTAIL GAR (Abonnements, statistiques)

Les responsables d'affectation accèdent au portail GAR depuis la console d'affectation. Ils peuvent ainsi visualiser les abonnements et/ou consulter et extraire les données statistiques des établissements et/ou écoles dont ils sont responsables. (Voir partie 6 du guide).

